Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (45 000 habitants – 63 communes) s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.
*Dans un écrin de nature, **Chaumont bénéficie d'un cadre privilégié**, loin du stress des grandes métropoles. **La qualité de vie** est un concept qui a du sens ici. Sa ceinture forestière, ses parcs, dont le jardin Agathe Roullot et ses promenades en font une véritable ville à la campagne, **ville où il fait bon vivre**.*
*Ville de l'affiche, Chaumont accueille la biennale internationale de design graphique. Le Signe, Centre national du graphisme, accueille professionnels, étudiants, expositions permanentes… Un équipement qui complète l'**offre culturelle déjà fournie** avec le cinéma multiplexe « A l'affiche », la médiathèque des Silos « Maison du livre et de l'affiche », le théâtre « le Nouveau Relax » – scène conventionnée, le conservatoire, les musées, la MJC « Maison des jeunes et de la culture », Les Rendez-vous du cinéma européen, les Journées du patrimoine, le Salon du livre, les concerts… **La vie culturelle, rythmée par des saisons culturelles, couvre tous les domaines du spectacle et des arts plastiques**. L'été, Chaumont Plage et Les Estivales font le bonheur des plus jeunes avec un ensemble d'animations le plus souvent gratuites, en complément d'actions organisées par un tissu associatif dense.*

L'Agglomération recrute pour les services mutualisés de l'Agglomération et de la Ville de Chaumont, en mobilité interne/externe, par voie statutaire ou à défaut contractuelle :

Chargé de maintenance (H/F)

(Catégorie B – Filière technique)
Lieu d'affectation : Chaumont
(Activité à hauteur de 90% pour la Ville de Chaumont / 10% pour l'Agglomération)

Au sein du service patrimoine bâti et, sous l'autorité du Chef de service, vous aurez pour principales missions de déterminer, gérer et coordonner l'ensemble des missions en matière de maintenance sur la totalité du patrimoine bâti de la Ville de Chaumont et de l'Agglomération de Chaumont.

Pour cela, vous serez chargé(e) des activités suivantes :

Assurer la maintenance du patrimoine bâti :

- assurer le suivi technique et administratif des contrats de maintenance gérés,
- être l'interlocuteur privilégié des entreprises et des prestataires,
- élaborer un programme d'entretien qui soit équilibré entre les actions préventives et curatives,
- détecter les possibles dysfonctionnements techniques dans les bâtiments et y remédier,
- veiller au bon déroulement des contrôles et vérifications périodiques du ressort de la collectivité,
- assurer un contrôle des équipements dans le cadre de la vie du patrimoine bâti,
- assurer une veille technique sur la réglementation liée à la maintenance du patrimoine bâti.

Gérer les travaux liés aux contrats de maintenance :

- concevoir et faire réaliser en régie directe ou par des entreprises les travaux ou les aménagements liés aux contrats gérés,
- piloter, coordonner et contrôler les interventions des prestataires et des entreprises,
- veiller au respect des coûts, de la qualité et des délais,
- apporter un appui technique aux différents services.

Gérer le suivi et l'analyse des dossiers techniques (travaux neufs et réhabilitation) :

-analyser les dossiers de travaux neufs ou de réhabilitation (CCTP, dossiers techniques) pour anticiper les maintenances ultérieures,
- contrôler les travaux concernant les équipements techniques nécessitant de la maintenance,
- analyser les DOE et DIUO des chantiers livrés et faire le lien avec les services d'exploitation.

Assurer le suivi financier :

- mettre en place et suivre le tableau de suivi financier,
- optimiser les coûts de maintenance préventive et curative en les prévoyant et en optimisant les contrats,
- négocier et aider à la négociation des coûts.

Suppléer le chargé des diagnostics et contrôles réglementaires :

- assurer la suppléance du chargé des diagnostics et contrôles bâtimentaires réglementaires lors de ses absences.

Profil :

De formation supérieure (BAC+2 minimum), vous disposez d'une expérience significative dans le domaine de la maintenance du patrimoine bâti en collectivité
Vous possédez des connaissances des règles budgétaires et comptables d'une collectivité et vous maîtrisez l'informatique (maîtrise d'internet, des télé-procédures et des outils bureautiques).
Doté(e) de qualités rédactionnelles et relationnelles avérées, vous avez également le sens des responsabilités et du travail en équipe Une grande capacité d'adaptation, une grande disponibilité, prise d'initiative, capacité à être force de proposition, esprit d'analyse et de synthèse et capacité à rendre compte viendront compléter votre profil.
Permis B obligatoire.

Poste à temps complet à pourvoir immédiatement.
Contraintes du poste : travail en bureau et sur le terrain.
Horaires variables selon le règlement intérieur du temps de travail.
Réalisation d'astreintes hebdomadaires de coordination générale suivant planning.
Rémunération selon profil et expérience (catégorie B de la Fonction Publique Territoriale).
Prestations d'action sociale : chèques déjeuners, adhésion au CNAS, contrat collectif prévoyance (participation employeur mensuelle de 7 euros), etc., ...

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser avant le 21 novembre 2025 à : Monsieur le Président, C'SAM, 5 Avenue Emile Cassez, B.P 32116, 52904 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à vcaput@agglo-chaumont.fr

Renseignements : Monsieur Fabrice MEREAUX, Directeur Logistique et Patrimoine Bâti au 06.76.45.24.99ou par mail à fmereaux@agglo-chaumont.fr

L'Agglomération de Chaumont collecte vos données personnelles dans le cadre de votre candidature. Vos données sont traitées à la condition que vous ayez manifesté votre consentement (Article 6.a du RGPD).
Vos données personnelles sont gérées exclusivement par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du processus de recrutement. Vos données ne font pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union Européenne.
Vos données personnelles seront conservées pendant 2 ans ou de votre durée d'activité au sein de la collectivité.
Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'effacement à la conservation et à la communication sur vos données personnelles. Aussi, vous bénéficiez, en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement à tout moment.
Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@cdg52.fr
En tout état de cause, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.